

nadiens ne le sont sans doute pas non plus, de la déclaration faite à la Chambre cet après-midi par le ministre des Postes. Si je comprends bien, la réponse qu'il a donnée le 14 octobre à une question était un simple énoncé de projet; je ne crois pas que les remarques de cet après-midi s'y rattachent ou répondent convenablement à la situation. Monsieur l'Orateur, ses propos d'aujourd'hui sont très différents de ce qu'on a dit ces derniers jours en réponse à la question. Il reste que, le 13 octobre, un fonctionnaire subalterne des Postes a déclaré comme par hasard que les armoiries du Canada et les mots «Poste Royale» disparaîtraient progressivement des camions de la poste et des sacs de dépêches.

Cette déclaration a suscité le débat et le chahut, et plus que du chahut, dont on a été témoin à la Chambre cet après-midi. Si je comprends bien, nous sommes en présence d'une tentative déterminée et concertée visant à oblitérer la tradition et l'histoire de notre pays. Puis-je demander au ministre des Postes et à tous ceux qui en cette Chambre estiment la question légitime ce qu'on a à redire des armoiries canadiennes? (*Applaudissements*) Elles représentent l'histoire de notre pays. (*Applaudissements*)

Il est faux de dire que les armoiries du Canada ont la même signification qu'un emblème sur un avion, ou une casquette, ou le drapeau, ou tout autre symbole représentant le Canada au pays ou à l'étranger. Les armoiries représentent quelque chose d'entièrement différent. Elles appartiennent à chacun de nous. Elles reflètent une partie de notre histoire et une partie de nos traditions légitimes. Elles sont l'emblème officiel ou le sceau du Canada et du gouvernement du Canada. Elles représentent la nation du Canada. Nous ne devrions pas confondre symboles et armoiries parce qu'il s'agit de choses entièrement différentes.

Il me semble qu'on effectue de nombreux changements de peu d'importance peut-être en eux-mêmes mais qui en ont beaucoup quant à leurs effets cumulatifs. Dans ce cas-ci, selon moi, on pousse délibérément le Canada vers un statut républicain. (*Exclamations*)

Qu'on l'admette ou non, c'est l'impression qu'a la population canadienne et moi aussi.

L'hon. M. Starr: On agit dans l'obscurité au lieu de le faire en plein jour.

M. Thompson: Il est possible de détruire ces traditions, si on le veut. N'importe quel député peut militer pour ou contre n'importe quel nouveau symbole ou emblème sur les boîtes aux lettres et les camions de la poste ou ailleurs. Toutefois, il reste que la reine est la reine du Canada. C'est son Parlement et nous avons pris certains engagements et assumé certaines responsabilités. Il y a un endroit où les changements qui touchent la nation devraient être effectués. C'est ici même, et par les représentants du peuple canadien. (*Applaudissements*)

Ces mots et les armoiries n'offensent aucune région du Canada. Ils représentent le Canada. J'invite le gouvernement à en prendre note. Seuls les représentants de la population canadienne au Parlement peuvent effectuer les innovations projetées.

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J. P. Cameron (High-Park): propose:

Que le 3^e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le 18 octobre 1966, soit adopté.

—Monsieur l'Orateur, en temps ordinaire, je ne jugerais pas nécessaire de faire des remarques sur une motion de ce genre. Mais en raison de certains événements de jeudi dernier, je dois, il me semble, donner aux députés de plus amples renseignements sur les faits concernant la motion.

Voici. Le comité de la justice et des questions juridiques s'est vu déférer bon nombre de questions d'importance, notamment des motions émanant de députés au sujet de l'installation de dispositifs de sécurité dans les voitures automobiles. Nous avons également été saisis de deux bills d'intérêt public, proposés par des députés et visant à imposer des mesures punitives à l'industrie automobile. Nous avons entendu les témoins d'un côté seulement; aussi, le sous-comité a décidé d'écrire une lettre aux fabricants d'automobiles canadiens les invitant, s'ils le désirent, à envoyer un représentant au comité y exprimer leurs vues sur le sujet.